

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-822

présenté par

Mme Magnier, Mme Lemoine, M. Ledoux, Mme Chapelier, M. El Guerrab, Mme Firmin Le Bodo,
M. Herth et Mme Kuric

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les missions de l'IRSN consistent à mener des expertises en matière de recherche en matière de sûreté nucléaire. Pour effectuer ses expertises en ayant toutes les cartes en main, de nombreuses recherches sont indispensables.

Réduire le financement de l'IRSN revient à diminuer les possibilités de recherche en matière de sûreté nucléaire, et donc à atteindre la crédibilité des expertises rendues par l'IRSN

Par conséquent, cet amendement vise à maintenir le niveau de financement de l'IRSN